

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 300

présenté par
M. Thiébaut

ARTICLE 3

Au début de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Il associe des chercheurs et des personnalités qualifiées et »,

les mots :

« Cet observatoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renvoyer la composition de l'observatoire au décret d'application de l'article, prévu à l'alinéa 3.